



Lannion-Trégor Communauté
PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ
2017-2020

Diagnostic et propositions
Pôle de Tréguier
Annexe 1



Sommaire

Introduction	4
1. Diagnostic	5
1.2 OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	5
1.1.1 Les structures et les compositions familiales	5
1.1.2 Accueil collectif communautaire petite enfance	5
1.1.3 Accueil collectif communautaire enfance - jeunesse	6
1.2 ACCUEIL DES PUBLICS VULNÉRABLES SUR LE TERRITOIRE (ATYPIE, INSERTION, HANDICAP)	8
1.2.1 Crèche / IME / ADAPEI	8
1.2.2 Offre de garde en horaire Atypie	9
1.3 PARCOURS D'INFORMATION DE LA FAMILLE :	9
1.3.1 Le Relais Parents Assistants Maternels	9
1.3.2 Services des partenaires	10
1.4 L'OFFRE D'ACCUEIL	10
2. Besoins des familles	11
2.1 DESCRIPTIF DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	11
2.1.1 Compétences de la communauté de communes	11
2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE	12
2.3 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	14
3. Atouts, faiblesses, opportunités	17
3.1 ACCUEIL "LES P'TITS PIEDS"	17
3.2 L'ASSISTANT MATERNEL	18
3.3 LES FAMILLES	19
4. Les enjeux	17
4.1 LES ENJEUX	20
4.2 PROJET ET ÉVOLUTION ENVISAGÉS	21
5. Instance de pilotage et de suivi	17
6. Échéancier	17

Introduction

Le territoire du Haut Trégor est composé de 15 communes pour une totalité de 15 740 habitants en 2013.

Le territoire d'une superficie de 147,8 Km² est situé entre deux pôles attractifs que sont Lannion et Paimpol.

L'offre d'accueil pour les jeunes enfants peut être un choix dans l'installation des jeunes familles sur un nouveau territoire. Un jeune ménage va en effet privilégier son cadre de vie avec les différentes possibilités de garde, d'établissements scolaires, de loisirs...

Afin que le territoire du Haut Trégor reste attrayant, l'aménagement des offres de garde de la petite enfance est donc un enjeu réel d'attraction du territoire. Les élus communautaires ont dans ce sens souhaité qu'une analyse du territoire soit mise en œuvre afin de pouvoir équilibrer l'offre sur l'ensemble du Haut Trégor.

Ce document vous permettra de comprendre les enjeux importants pour la communauté de communes ainsi que de mieux analyser les caractéristiques du Haut Trégor. De nombreux rendez-vous ont déjà eu lieu avec notre conseillère technique CAF. Ces échanges ont permis d'aboutir à ce document.

1. Diagnostic

1.1 OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

L'offre de garde du jeune enfant est présente sur le territoire communautaire. De nombreux types d'offres de garde existent, tant en accueil collectif qu'en accueil individuel. Ces différentes offres peuvent être gérées soit par une collectivité, soit par un ou une professionnel(le) de la petite enfance agréé(e) et peuvent même parfois être considérées comme mixtes dans le mode de garde, car relevant d'un accueil collectif individualisé, mais aussi aidées par une collectivité par le biais de subvention ou mise à disposition de locaux.

1.1.1 Accueil assistant maternel

Le territoire du Haut Trégor a sur l'ensemble de ses communes des assistants maternels agréés. Ce maillage permet à tous de trouver à proximité de son domicile un assistant maternel.

Ces assistants maternels sont répartis de manière relativement homogène sur la communauté de commune (voir tableau ci-joint).

Cependant, même si ces derniers sont reconnus par le conseil départemental comme pouvant officiellement accueillir des enfants à leur domicile, certains n'exercent plus ce métier depuis un certain temps.

Pour notre étude, nous prendrons donc en compte uniquement les assistants maternels dits "actifs".

1.1.2 Accueil collectif communautaire petite enfance

À côté ce type d'accueil chez l'assistant maternel, il existe également sur le territoire, une Maison des Assistants Maternels (MAM). Cette structure est composée de quatre assistants maternels pour douze places.

Le rôle de la MAM permet d'accueillir des enfants sur une plage horaire plus importante puisque les enfants, bien que liés par un contrat spécifique avec un des assistants maternels, peuvent également être gardés temporairement par l'un ou l'autre des trois autres assistants maternels qui composent la MAM.

La MAM se situe sur la commune de Plouguiel et bénéficie de l'aide de la commune via notamment l'entretien technique des bâtiments réalisé par la collectivité.

Sur la communauté de communes, il s'agit de 322 places existantes potentiellement disponibles auprès des assistants maternels.

Le ratio d'assistants maternels en activité pour 100 enfants caf et msa de moins de trois ans (données 2014) est de 15,9 sur la CCHT contre 18 pour le département. Cette offre est donc proportionnellement plus faible que la moyenne départementale.

	Nbre assistants Maternels Actifs	Nbre de place
Camlez	12	59
Coatreven	1	4
La Roche Derrien	7	42
Langoat	12	36
Lanmérin	6	19
Minihy-Tréguier	7	21
Penvenan	11	31
Plougrescant	5	17
Plouguiel	4	14
Pommerit-Jaudy	9	31
Pouldouran	1	4
Tréguier	9	26
Trézény	12	14
Troguéry	1	4
Total	89	322

1.1.3 Accueil collectif communautaire enfance - jeunesse

■ Le multi-accueil "Les p'tits pieds"

Le multi-accueil dispose de vingt-deux places à la journée avec la possibilité d'accueillir deux enfants en urgence. L'établissement accueille les enfants de trois mois à quatre ans.

Les enfants sont accueillis de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi. La structure est fermée les jours fériés et du 24 au 31 décembre.

L'admission des enfants est subordonnée à l'acceptation du dossier d'inscription par la commission d'admission de l'établissement. Celle-ci réunit élus (président et vice-président chargé de l'enfance) et professionnels de la petite enfance (PMI, Partenaire CAF, directrice de structure et responsable du service).

La commission statue sur le dossier en fonction de plusieurs éléments :

- > la disponibilité des places
- > la résidence
- > l'ordre d'inscription
- > la fratrie (ce critère devant s'apprécier selon chaque cas)

Il y a également une pondération pour le fait d'être résident, d'être contribuable ou d'être salarié sur le territoire de la CCHT. Cette pondération est la suivante :

- > Catégorie 1 : résidents sur la CCHT : 5
- > Catégorie 2 : contribuables sur la CCHT : 2
- > Catégorie 3 : salariés sur la CCHT : 1 par parent, porté à 2 en cas de famille monoparentale
- > Catégorie 4 : non-résidents, non-contribuables et non-salariés : 0

Cette commission se tient, en fonction des demandes, trois fois par an, chaque réunion statuant sur des entrées trois mois plus tard afin de permettre aux familles de trouver une solution alternative en cas de non-acceptation au sein de la structure.

Trois types d'accueil sont proposés :

- > Accueil régulier (les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée, mais à une récurrence. Un enfant en accueil régulier peut autant être accueilli deux heures semaine que trente heures semaine).
- > Accueil occasionnel (l'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. Il a fait une période d'adaptation et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.)
- > Accueil d'urgence (demande de garde de son enfant pour cause imprévue réelle et sérieuse, assistant maternel malade, parents malades, conseil de l'assistante sociale...)

En moyenne la structure effectue environ 36 500 heures d'accueil facturées par an depuis 2010. Cela représente un taux de fréquentation modulé de 77 % (données CAF 2014).

À noter néanmoins que l'équipement a été conçu pour 16 enfants initialement, et que son organisation spatiale ne favorise pas l'optimisation de l'offre d'accueil.

■ La micro-crèche de Quemperven "Ti Choutig"

Concernant la petite enfance, la communauté de communes finance également en partenariat avec LTC la micro-crèche associative de Quemperven "Ti Choutig". À ce titre, elle bénéficie de 4 places sur les 9 places proposées. (Ces 4 places étant hors territoire communautaire)

Cette structure accueille les enfants au maximum sur 3 jours/semaine. Le taux de fréquentation modulé en 2014 était de 94 %.

Plusieurs questions se posent sur son devenir : locaux peu fonctionnels, attribution des places, financements...

■ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La communauté de communes a également sur son territoire deux ALSH. Les accueils se situent un sur la commune de La Roche Derrien à l'école publique. Il peut accueillir 28 enfants en période de vacances scolaire et les mercredis après-midi et jusqu'à 80 enfants durant l'été.

Un second ALSH est situé à la Maison de l'Enfance à Minihy-Tréguier avec 56 enfants accueillis durant l'année scolaire et les mercredis et sur l'été 128 enfants au maximum de la fréquentation estivale.

À ces deux équipements, un troisième site est dédié durant l'été à de l'accueil journalier avec le site de Guermeil à Plougrescant. Ce site de plein air permet d'être en pleine nature face à la plage et de profiter un maximum de l'aspect côtier du territoire.

■ Les animations sportives

La Communauté de communes organise également des animations CAP SPORTS :

- > Pendant les petites vacances (stage de 5 jours pour les 7/10 ans et les 11/17 ans)
- > Après l'école (un groupe de 10 et 12 enfants pratiquent aujourd'hui le jeudi soir de nombreuses activités sportives diverses et variées, l'offre étant d'accueillir trois soirs par semaine les enfants)

■ Les animations ado

Plusieurs animations sont proposées aux adolescents du territoire :

- > des stages sportifs sous l'égide CAP SPORTS
- > un à deux mini-camps itinérants durant l'été
- > une grande sortie durant les vacances scolaires de deux jours minimum.

En 2016, un séjour au sport d'hiver a été organisé pour les 12/17 ans. Ce séjour d'une semaine a été souhaité par les élus avec des tarifications au quotient familial et un prix de base attractif afin de favoriser l'accès à tous.

1.2 ACCUEIL DES PUBLICS VULNÉRABLES SUR LE TERRITOIRE (ATYPIE, INSERTION, HANDICAP)

1.2.1 Crèche/IME/ADAPEI

■ La crèche

Le multi-accueil "les p'tits pieds" accueille régulièrement des enfants en situation de handicap. L'équipe est très souvent sollicitée par les agents sociaux du territoire afin de pouvoir permettre aux familles de trouver une place au sein de la structure dans l'attente quelquefois d'une place au jardin de Trestel. Ces moments d'accueil sont organisés avec les équipes médicales et les familles afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les enfants.

Notre équipe pluridisciplinaire est formée pour accueillir différents types de handicaps tels que la non-voyance ou encore certaines formes d'autisme.

Très souvent, notre multi-accueil sert de premier pas vers le détachement de la famille et de l'enfant. Il permet à la fois, le soulagement durant quelques heures par la prise en charge de l'enfant et à certains d'entre eux le début d'une socialisation avec d'autres petits camarades autres que leur entourage familial.

■ IME et ADAPEI

Le territoire communautaire dispose de deux structures particulières pour les enfants dits "différents". En effet, la commune de Minihy-Tréguier a sur son territoire deux IME permettant d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

> Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé (SEES) • Public : 3-14 ans

Action éducative, physique et sportive; socialisation; actions thérapeutiques; enseignement adapté.

> Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) • Public : 14-20 ans.

Action éducative, physique et sportive; socialisation; apprentissages techniques; formation pré-professionnelle et/ou professionnelle; actions thérapeutiques; enseignement adapté.

> Section d'Enfants ayant des Troubles Associés (SETA) • Public : 12-20 ans

Nursing; action éducative particulière et adaptée; socialisation; actions thérapeutiques.

En lien étroit avec les familles, des projets individualisés prenant en compte l'enfant dans sa globalité, sont mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

Nos accueils de loisirs travaillent régulièrement avec l'IME en accueillant des enfants de leurs structures durant nos centres ou en mutualisant le matériel de nos services. Ce partenariat a été défini par une convention datant de 2010.

1.2.2 Offre de garde en horaire Atypie

Sur le territoire, nous avons également un centre hospitalier. Celui-ci entraîne un besoin d'accueil en horaires particuliers pour les enfants des agents y travaillant. De ce fait, les assistants maternels du territoire communautaire sont depuis un certain temps habitués à répondre à ce type d'horaires décalés. Environ une dizaine d'entre eux propose ce type de garde avec des débuts de journée à 5 h du matin et des gardes d'enfants de nuit.

Enfin, certains assistants maternels se sont positionnés sur un créneau pouvant accueillir des enfants handicapés. À ce jour, nous n'avons pas de connaissance d'enfants étant actuellement gardés.

1.3 PARCOURS D'INFORMATION DE LA FAMILLE :

Droit à l'Accompagnement pour l'Accueil du Jeune Enfant, Relais Parents Assistants Maternels, mon-enfant.fr

1.3.1 Le Relais Parents Assistants Maternels

Le territoire communautaire a depuis de nombreuses années un relais parents assistants maternels. Le Relais Parents Assistants Maternels, animé par un professionnel qualifié, a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile.

> C'est un **lieu de ressources**, au service des familles, des assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément et autres professionnels de l'enfance.

Il favorise pour les familles, comme pour les assistants maternels, l'accès aux droits et à une information actualisée; il soutient les démarches administratives.

> C'est un **lieu de vie**, de rencontre, d'animation collective, de partage d'expériences, d'écoute, d'expression et de médiation.

Il s'appuie sur une démarche partenariale pour favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil, dans une perspective d'éveil et de socialisation de l'enfant.

> Il contribue à la **professionnalisation des assistants maternels** en incitant à la formation continue, à la construction d'une identité et en valorisant la fonction, auprès des parents et des différents partenaires.

> Il participe à **une fonction d'observation** des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

L'ouverture vers l'accueil au domicile de la famille fait partie intégrante des missions du relais.

Le Relais Parents Assistants Maternels travaille en collaboration étroite avec le service PMI du département, sur la constitution et la mise à jour du fichier des assistants maternels de sa zone d'intervention. Le suivi personnalisé des assistants maternels est de la compétence du service PMI et n'est donc pas assuré par le Relais.

Le Relais couvre le secteur géographique de l'ensemble de la communauté de communes.

L'animatrice, diplômée Éducatrice de jeunes enfants tient des permanences fixes et réalise des entretiens sur rendez-vous : un lieu bien identifié sert de bureau au relais, avec une possibilité de rendez-vous au sein de la mairie de Pommerit-Jaudy le lundi. Elle se déplace dans différentes communes avec des animations itinérantes (espaces jeux, rencontres thématiques, temps forts...). Ces espaces jeux ont lieu au sein des communes du territoire avec une mise à disposition gratuite des locaux.

L'information des activités et de la vie du relais, passe aussi par l'envoi trimestriel d'un journal d'activités présentant à la fois de nouvelles activités pouvant être potentiellement faites à la maison et l'ensemble du planning d'activités des espaces jeux.

Le site internet de la collectivité sert également de lieu d'information ainsi que les différents dépliants présentant le relais déposés au sein des mairies de la CCHT et des lieux identifiés comme pouvant servir d'information aux familles.

1.3.2 Services des partenaires

La collectivité depuis janvier 2016, met à disposition du service départemental de la PMI, des locaux au sein de la Maison de l'Enfance à Minihi-Tréguier.

Ces temps d'animation du service PMI, servent notamment aux familles pour être un lieu Parents/Enfants, où les familles échangent entre elles. Cela permet de partager des expériences, de se rencontrer, de se sociabiliser, mais aussi de se préparer à la séparation... L'équipe est composée de professionnels de la petite enfance.

En plus de ces temps d'échange, des séances de massage bébé sont également organisées par la PMI au sein de la Maison de l'Enfance.

La maison de l'enfance est un lieu idéal pour les familles, car c'est aussi le lieu identifié du RPAM et de l'accueil de loisirs. De ce fait, des échanges ont lieu avec l'animatrice et les familles pouvant participer aux séances de la PMI.

Enfin, le service de la CAF avec le site mon enfant.fr permet aux familles de connaître les différentes solutions d'accueil du territoire et de les orienter dans leurs recherches.

De plus, la PMI tient également des permanences au sein de la Maison de Services Au Public. Cela permet entre autres de faire des visites du médecin et d'avoir également la présence de la puéricultrice du secteur.

Le territoire ne bénéficie pas à ce jour du dispositif Droit à l'Accompagnement pour l'Accueil du Jeune Enfant.

1.4 DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le partenariat avec les professionnels de la petite enfance est donc un partenariat actif.

Depuis l'idée formulée par les élus du territoire communautaire du besoin d'un meilleur maillage de l'offre de garde du jeune enfant, de multiples rendez-vous ont eu lieu avec notre conseillère CAF. Un premier temps de réflexion a été mené en 2013 lors de la naissance de la nouvelle communauté de communes. Plusieurs réunions de travail ont donc eu lieu :

- > 23/05/13 : présentation du contexte local et enjeu de l'étude
- > 14/06/13 : élaboration du champ de l'étude et items à analyser
- > 30/07/13 : analyse des éléments récoltés en groupe de travail
- > 14/10/23 : méthode à mettre en œuvre pour le diagnostic
- > 28/11/13 : commission petite enfance, présentation des éléments statistiques. Volonté des élus d'affiner sur secteur 3.
- > 09/01/14 : rdv technique CDS CAF/coordo CCHT pour affiner certaines données et dessiner des hypothèses.

- > 14/04/14 : rencontre Caf/CCHT. La CAF invite la collectivité à poursuivre la réflexion en intégrant la décision de la CCHT vis-à-vis de Ti Choutig.
- > 09/14 : élaboration du schéma départemental de services aux familles.
- > 05/15 : remise par la CAF à la CCHT d'une réactualisation des données récoltées en 2013 via un document synthétique. Présentation de pistes de réflexion pour que la collectivité élabore son schéma.

À partir du compte-rendu de l'ébauche du rapport sur les enfants de moins de trois sur le territoire communautaire (document transmis fin avril 2015), les élus de la commission enfance jeunesse ont souhaité qu'un travail soit mené sur l'ensemble de l'offre de garde du territoire.

Cette dynamique partenariale entre la CAF et la communauté de commune est donc présente. Pour exemple de réalisation, depuis 2010, notamment grâce à ce partenariat, la maison de l'enfance à Minihi-Tréguier.

Le multi-accueil "les p'tits pieds" est également une structure appuyée par le financement de notre partenaire, tant au niveau de l'investissement à sa création, qu'au niveau du fonctionnement avec notamment le contrat enfance jeunesse.

Ce contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et la MSA (renouvellement en 2015) permet le soutien de plusieurs actions de la Communauté de Communes ; les accueils de loisirs, les garderies agréées du territoire, la communication...

De multiples services bénéficient donc de l'appui de notre partenaire et cela tant en conseils qu'en matière financière.

2. Besoins des familles

2.1 DESCRIPTIF DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes du Haut-Trégor se situe dans la région Bretagne et plus précisément dans le département des Côtes-d'Armor, sur la Côte d'Ajoncs, entre l'île de Bréhat et la Côte de Granit Rose.

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes du Pays Rochois et la Communauté de communes des Trois Rivières ont fusionné. Issue de cette fusion : la Communauté de communes du Haut-Trégor qui est composée aujourd'hui de 15 communes regroupant près de 16 000 habitants.

2.1.1 Compétences de la communauté de communes

La communauté de communes gère l'aménagement de l'espace et exerce des actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (par exemple l'hôtel d'entreprises).

Toutes les compétences exercées par les anciennes Communautés de communes ont été reprises par la nouvelle, dont :

- > L'aménagement du territoire
- > Le développement économique (tourisme, accueil des entreprises, aménagement et gestion des zones d'activités)
- > L'enfance – Jeunesse (multi-accueil, centres de loisirs)
- > L'assainissement (non-collectif, le SPANC et collectif)

- > L'environnement
- > La gestion de certains équipements sportifs (piscine, tennis à Tréguier, salle omnisports de Pommerit-Jaudy, Base de Kayak à la Roche Derrien)
- > Le développement culturel

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes gère également les services de collecte des déchets ménagers et la déchèterie située sur la commune de Minihy-Tréguier.

Le territoire communautaire bénéficie d'un réseau routier intéressant permettant de faciliter les déplacements. Le territoire a plusieurs axes majeurs avec notamment la départementale 786 qui dessert soit Lannion, soit Paimpol, la D33 route traversant La Roche Derrien en direction de Cavan, et la D70 départementale menant sur le littoral de la CCHT.

À ces grands axes, de nombreuses autres départementales traversent le territoire CCHT.



Pour autant, la CDC du Haut Trégor est un territoire qui arrive à **maintenir des services à proximité pour ses habitants** (+10 commerces sur la période 2008/2014).

Il y a **144 commerces sur le Haut Trégor** soit une moyenne de 9,13 commerces pour 1000 habitants (9,5/1000 pour les Côtes-d'Armor).

La communauté de communes a pour objectif de se développer en améliorant la qualité de vie de ses habitants, de ses entreprises et de créer de l'emploi. Pour aider à son développement, elle peut s'appuyer sur deux particularités majeures : la présence d'une économie très diversifiée, ce qui limite les risques lorsqu'une branche du secteur économique va moins bien. De plus, la présence d'infrastructures publiques est importante.

La communauté de communes gère de nombreuses zones d'activité. Ces zones sont soit **ostréicoles**, soit à dominante **agricole, artisanale** ou encore à dominante **commerciale**. (Voir point noir sur la carte page 12).

La particularité du territoire est aussi d'avoir un **secteur d'activité "administration publique, enseignement, santé, action sociale" qui emploie le plus** sur le Haut Trégor. On peut notamment l'expliquer par l'importance du pôle hospitalier de Tréguier, la présence d'EHPAD et MAP, de collèges et lycées.

La communauté de communes a donc de nombreux atouts. **L'agriculture et le secteur hospitalier** sont deux secteurs potentiellement **intéressés par des offres de garde atypique**. De même l'artisanat dont l'emploi a augmenté de 45 % entre 2008 et 2011, peut aussi porter un intérêt à ce type d'offre.

2.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La communauté de communes du Haut Trégor est un territoire où l'emploi est en perte de vitesse.

Entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois total a très légèrement augmenté, mais est négatif par rapport à l'échelon supérieur (pays du Trégor Goëlo).

La répartition des différents types de catégories se définit comme suit : (Armorstat 2015)

EMPLOIS	1999	2007	2012	2007/2012	Échelon Supérieur
Nbre total d'emplois	4564	4895	4907	0.3 %	-1 %
Agriculteurs exploitants	11.9%	9.1%	5.6%	-3.47 pt	-1.32 pt
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9%	8.1%	9.4%	+1.23 pt	+0.90 pt
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8.3%	7.6%	8%	+0.35 pt	-0.31 pt
Professions intermédiaires	18.9%	19.9%	21.6%	+1.74 pt	+0.84 pt
Employés	28.1%	30.2%	33.1%	+2.84 pt	0 pt
Ouvriers	23.8%	25.1%	22.4%	-2.69 pt	-0.11 pt

On peut préciser ces chiffres notamment sur la répartition des femmes par secteur d'activité en 2012 :

SECTEURS	Nombre	dont femmes en %
Ensemble	4907	53.3 %
Agriculture	626	34.1 %
Industrie	270	34.3 %
Construction	399	7.4 %
Commerce, transport, services divers	1680	53.4 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1932	71.5 %

Sources : Insee, RP 2007 et RP 2012

2.3 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

D'après Armorstat, on peut constater que le territoire communautaire est un territoire en situation déclinante.

La particularité du territoire est également de voir sa population dans la tranche de 20 à 39 ans en baisse sur ces dernières années.

Pour autant, ces données ne peuvent être analysées uniquement comme cela. En effet, la particularité du territoire est d'être positionné entre deux territoires à fort potentiel d'emploi.

Le territoire de Paimpol, avec son hôpital, sa vie maritime, ces emplois agroalimentaires... et le territoire de Lannion qui a la particularité d'être aujourd'hui un territoire fort, pourvoyeur d'emplois et où le primo accédant a des difficultés à pouvoir trouver un espace possible pour son foyer.

De ce fait, si on regarde en détail l'évolution de la population et le solde naturel des communes limitrophes à Lannion Trégor Communauté, on s'aperçoit que les chiffres précédemment cités sont différents sur ces communes du Haut Trégor.

	2012	2013	2014	2013/2014
Naissances	142	140	122	-18
Décès	235	266	280	14
Solde naturel	-93	-126	-158	-32

	1999	2007	2012	2007/2012
Population totale par tranche d'âge	14 802	15 625	15 705	+0.5 %
moins de 20 ans	22.4 %	21.7 %	22.2 %	+0.5 pt
20 à 39 ans	21.7 %	19.1 %	16.5 %	-2.6 pt
40 à 59 ans	24.4 %	26.7 %	27.6 %	+0.8 pt
60 à 74 ans	19.7 %	18.2 %	18.7 %	+0.5 pt
75 ans ou plus	11.9 %	14.2 %	15 %	+0.8 pt
Population masculine par tranche d'âge	7 118	7 460	7 464	0.1 pt
moins de 20 ans	23.4 %	23.3 %	25 %	+1.7 pt
20 à 39 ans	24.4 %	20.2 %	17.2 %	-3 pt
40 à 59 ans	25.5 %	29.7 %	28.9 %	-0.8 pt
60 à 74 ans	18.7 %	29.7 %	19.2 %	+2.2 pt
75 ans ou plus	8 %	9.7 %	9.7 %	+0.1 pt
Population féminine par tranche d'âge	7 684	8 165	8 237	+0.9 %
moins de 20 ans	21.4 %	20.2 %	19.7 %	-0.5 pt
20 à 39 ans	19.2 %	18.1 %	15.8 %	-2.3 pt
40 à 59 ans	23.3 %	24 %	26.4 %	+2.3 pt
60 à 74 ans	20.6 %	19.4 %	18.3 %	-1.1 pt
75 ans ou plus	15.4 %	18.3 %	19.8 %	+1.6 pt

Partant de ce constat, et afin de mieux équilibrer l'offre d'accueil du jeune enfant, nous avons travaillé en découpant la collectivité en secteurs.

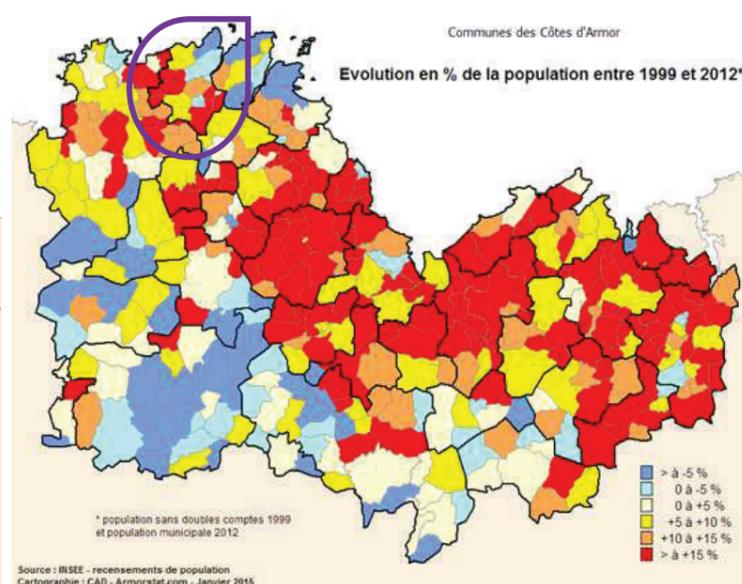
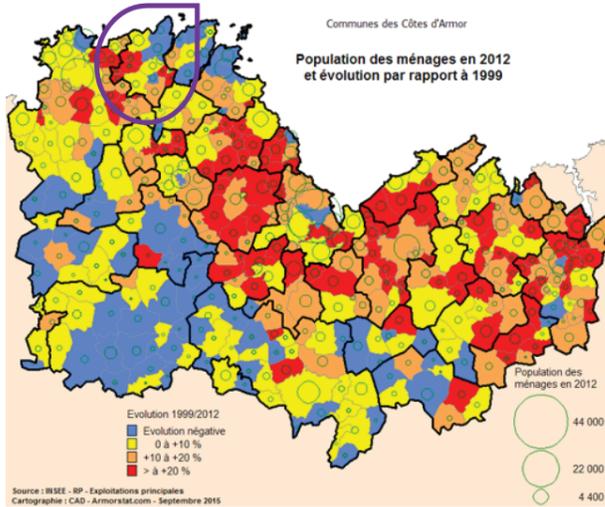
Nous avons découpé le territoire en 4 secteurs distincts :

- Le secteur 1 communes de : Plougrescant, Plouguiel et Penvenan.
- Le secteur 2 communes de : Tréguier et Minihy-Tréguier.
- Le secteur 3 communes de : Camlez, Lanmérin, Trézény et Langoat
- Le secteur 4 communes de : La Roche Derrien, Pommerit Jaudy, Troguéry, Pouldouran et Hengoat

Afin d'être au plus près de la réalité, nous avons pris en compte les naissances de ces différentes communes.

	2011	2012	2013	2014	Tendance évolutive	total naissances	Total Population
Secteur 1							
Plougrescant	2	5	6	6	19	152	en 2013 5 812
Plouguiel	15	13	17	11	75		
Penvenan	12	19	10	17	58		
Secteur 2							
Tréguier	16	11	15	7	49	84	en 2013 4 072
Minihy-Tréguier	7	10	9	9	35		
Secteur 3							
Camlez	15	18	12	4	49	208	en 2013 3 502
Coatreven	7	4	6	6	23		
Trézény	6	6	8	6	26		
Lanmérin	10	9	7	12	38		
Langoat	15	20	15	22	72		
Secteur 4							
La Roche Derrien	12	9	16	7	44	119	en 2013 3 446
Pommerit Jaudy	13	15	11	12	51		
Troguéry	5	2	3	2	12		
Pouldouran	2	0	2	1	5		
Hengoat	1	1	3	2	7		

CDC du Haut Trégor (violet)



Ces deux cartographies mettent en évidence l'évolution du territoire. En effet entre 1999 et 2012, la partie côtière a perdu de la population et à l'inverse la partie ouest de la CCHT en a gagné.

Ce tableau met donc en évidence le secteur 3 comme le secteur où la natalité est la plus forte.

Le choix de notre étude s'est donc porté vers le secteur 3 puisque ce secteur est le plus dynamique en natalité et en évolution de la population.

Un travail de recherche en lien avec notre conseillère Caf a permis grâce à certains éléments chiffrés d'aiguiller la volonté politique de la communauté de communes.

En 2011 (données IMAJE au 31/12/2011), 59,90 % des parents du territoire CCHT avec des enfants de moins de trois ans étaient actifs (couple bi-actif ou monoparent actif) contre 62,60 % en moyenne départementale (MD)

Il y avait 71,90 % de femmes actives avec des enfants de moins de 3 ans contre 73,10 % MD. 52 bébés de 2011 étaient de rang 1 (1^{er} enfant d'une famille) soit 40,60 % (41,80 % pour la MD) et 50 enfants étaient de rang 2 soit 39,10 % (37,20 % MD) et 26 de rang 3 soit 20,30 % (21 % MD)

Ces quelques éléments permettent de voir que le territoire se situe dans la moyenne départementale. Les naissances ont évolué : 167 naissances en 2006 pour 138 en 2011. Soit une baisse de 17 % sur la période.

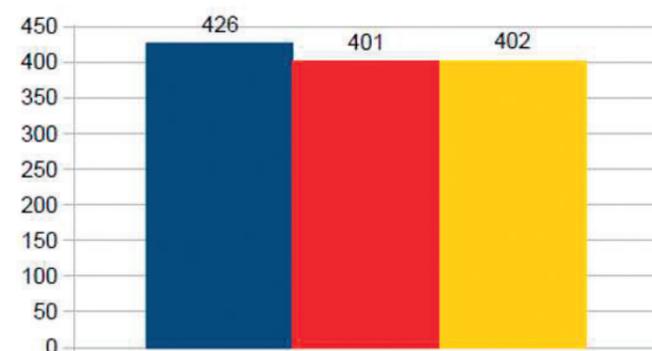
426 enfants de - de 3 ans (ressortissant CAF/MSA) en 2011 étaient recensés, dont :

- 191 enfants étaient accueillis par un assistant maternel.
- 73 avaient un de leurs parents en congé parental à taux plein.

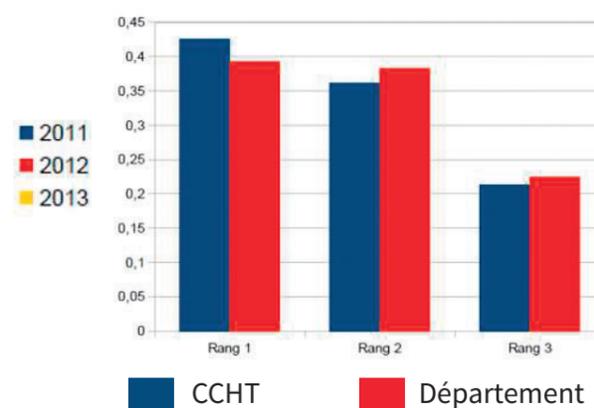
- 74 avaient un de leurs parents en congé parental à taux réduit, ces enfants peuvent être accueillis en parallèle par un assistant maternel.

Il restait donc 89 enfants CAF/MSA de moins de trois ans dont les parents ne bénéficiaient pas de congé parental et qui n'étaient pas accueillis par un assistant maternel.

Évolution des moins de trois ans sur la CCHT



Répartition des enfants de moins d'un an par rang



Nombre d'enfants de moins de trois ans

11 % des familles avec enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de minima sociaux (même taux que pour le département), 9,9 % sont monoparentales (10,3 % pour le département).

Afin d'affiner nos résultats, nous avons pris la répartition des enfants de moins de 3 ans par communes sur le Haut Trégor.

Le document (à droite) met à nouveau en avant le secteur pré-défini avec notamment un nombre important en 2013 d'enfants sur les communes de Camlez et Langoat.



Nombre d'enfants âgés de moins de trois ans par commune

3. Atouts, faiblesses, opportunités

3.1 ACCUEIL "LES P'TITS PIEDS"

Le territoire possède donc de nombreux atouts avec pour autant quelques faiblesses.

L'un des atouts du territoire est d'avoir une structure bien identifiée qui est le multi-accueil "les p'tits pieds". Cette structure d'accueil collectif est connue des familles et permet d'accueillir déjà un certain nombre d'enfants du territoire communautaire.

La structure a été ouverte en 2000 pour 16 places d'accueil sous forme associative. Elle était donc dirigée par une association de parents. En 2010 le multi-accueil a été intégré à la communauté de communes. Il y a 9 agents pour 7,5 équivalents temps plein.

- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 4 agents sociaux
- 1 infirmière

Les locaux de cette structure se composent comme suit :

- > **Le hall** : Lieu d'arrivée des parents et des enfants. Les parents déposent le matériel destiné aux enfants (sac à langer, chaussures...) dans des casiers dédiés à cet effet. Une porte donnant sur la cour extérieure a récemment été installée. Depuis le hall on peut accéder au bureau de la directrice et aux vestiaires du personnel. Le vestiaire du personnel est assez petit pour 9 agents.
- > **La cuisine** : Les repas viennent de l'hôpital par liaison chaude chaque midi. Le personnel ne fait pas de manipulation au niveau des repas. On soulignera la petitesse de la cuisine par rapport au nombre d'enfants et d'adultes présents lors des repas. En effet, il y a jusqu'à 22 enfants à prendre les repas et 6 adultes.
- > **La salle d'activités** : La salle d'activités est destinée en général aux plus grands (environ 2 ans) pour y effectuer des activités pédagogiques. Le problème de l'insonorisation de cette salle est récurrent, car elle n'est pas close au niveau du plafond. Il y a récemment été posé des ouvertures (fenêtres) afin de faciliter le renouvellement de l'air.
- > **La salle de vie** : Cette salle est divisée en 2 parties : une à destination des bébés et une pour les plus grands. Mais cette salle étant assez restreinte au niveau de la place, le personnel est obligé de séparer les enfants en plusieurs groupes lorsque cela est possible.
- > **La buanderie** : Tout le linge est lavé et séché sur place par le personnel. Le matériel qui est utilisé est du matériel à visée familiale et au vu de l'utilisation intensive, il est nécessaire de les changer régulièrement.
- > **Les chambres** : La caractéristique récurrente dans ses pièces est la promiscuité. En effet les enfants sont nombreux et le manque de place se fait sentir.

Aujourd'hui, la structure de par sa configuration, accueille des enfants de manière non satisfaisante. La structure initialement prévue pour 16 est passée à 22 places. Les enfants ont donc un confort très relatif notamment au moment des siestes.

Les élus attentifs aux conditions d'accueil ont souhaité qu'une réflexion soit menée sur le bâti. Malheureusement, l'implantation du bâtiment ne permet que très peu d'ajustement et ne peut en aucun cas améliorer de manière significative l'accueil des 22 enfants.

Cette structure, pas forcément adaptée, peut tout de même être dans la réflexion de son aménagement un atout, car l'expérience du personnel alliée à la volonté politique peuvent déboucher sur des propositions permettant à la fois un meilleur maillage sur le territoire de l'offre de garde et de plus permettre une mutualisation des savoirs et des expériences professionnelles acquis grâce au multi-accueil existant.

3.2 L'ASSISTANT MATERNEL

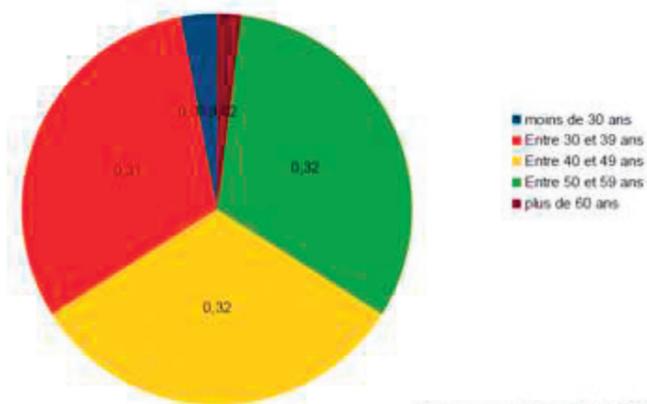
Si l'on regarde plus en détail sur le territoire, l'offre de garde du jeune enfant est surtout une offre de garde individualisée, car l'offre collective y est très peu présente.

Les assistants maternels, relativement bien répartis sur le territoire, est un choix très souvent favorisé par les familles par méconnaissance des autres offres de garde ou par idée préconçue que la crèche ne pourra accueillir leur enfant.

Seul le multi-accueil "les p'tits pieds" propose une garde collective des enfants avec également la MAM et son statut particulier de regroupement d'assistants maternels.

Si on regarde maintenant de manière plus précise l'offre des assistants maternels, on s'aperçoit que la moyenne d'âge de ceux-ci est plutôt élevée. La question du renouvellement des agréments risque de se poser.

Répartition par âge des assistants maternels en activité au 30/11/13 sur le Haut Trégor



Source: Imaje, 2013

1 assistant maternel sur trois à plus de 50 ans sur le Haut Trégor

Les contrats sont en moyenne plus courts pour les assistants maternels : 92 h par enfant sur le Haut Trégor contre 95 h en moyenne départementale. Pour autant, il y a plus d'enfants gardés par les assistants maternels puisque trois enfants de moins de trois ans sont gardés par les assistants maternels en activité sur le Trégor contre 2.5 en moyenne départementale.

Sur 100 enfants, de moins de 3 ans, 47 sont accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le).

Sur la CCHT, 188 enfants de moins de 3 ans sont accueillis :

- au domicile des assistant(e)s maternel(le)s,
- ou à la Maison d'assistants maternels de Plouguiel

Le relais parents assistants maternels est en vigilance sur ce point. L'animatrice est en relation quotidienne avec les assistants maternels du territoire et veille si besoin, à conseiller les futurs assistants maternels à se positionner de manière répartie sur le territoire. Elle participe également à faire connaître et à professionnaliser les assistants maternels du territoire.

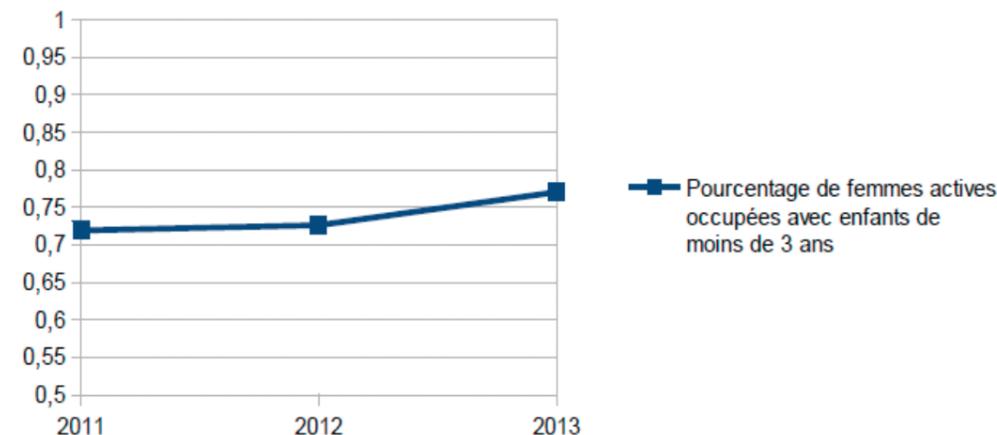
3.3 LES FAMILLES

Au vu des données de la Caisse d'Allocations Familiales, 62 % des enfants de moins de 3 ans ont un besoin potentiel d'accueil permanent (parents bi actifs).

Ce taux est supérieur à 62 % sur les communes de Camlez, Minihiy-Tréguier et La Roche Derrien.

Ce taux est inférieur à 62 % sur les communes de Tréguier et Penvenan.

Ces éléments mettent à nouveau en lumière les besoins potentiels d'accueil du jeune enfant sur notre territoire et notamment auprès des jeunes mamans qui souhaitent reprendre une activité professionnelle.



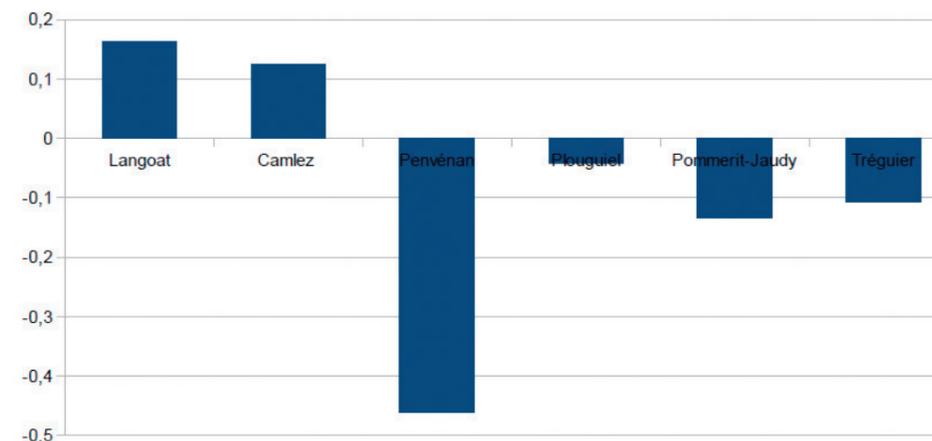
Le territoire communautaire souhaite pouvoir attirer de nouveaux jeunes ménages. L'offre d'accueil est donc un élément qui peut potentiellement être déclencheur d'installation sur le territoire pour les jeunes ménages.

Aujourd'hui les familles ont quasi le même taux que le département sur les questions de minima sociaux ;

11 % des familles avec enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de minima sociaux (même taux que pour le département), 9,9 % sont monoparentales (10,3 % pour le département).

Le territoire se doit donc de répondre aussi aux besoins de ces familles.

Dans le même temps, l'évolution des naissances est différente d'une commune à l'autre.



Évolution des naissances domiciliées 2003 - 2013 (Sur les communes ayant plus de 10 naissances domiciliées en 2013)

À nouveau ce tableau met en évidence le choix du secteur 3 pour favoriser l'accueil du jeune enfant. En conclusion, afin de maintenir une dynamique démographique sur notre territoire et de répondre aux besoins engendrés par l'offre d'emploi, les élus souhaitent proposer la meilleure offre possible à ses habitants.

L'état des lieux laisse apparaître que le développement de cette offre doit certainement se faire sur le secteur 3, secteur situé au croisement des voies circulantes principales.

Enfin, le nombre de places en accueil collectif sur le territoire de la CCHT offre 6 places en accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 9 en moyenne en Côtes-d'Armor).

Nous avons donc un certain déficit sur ce type d'offre au Haut Trégor.

Taux de couverture de la CCHT	Taux de couverture départemental	Objectif de taux de couverture départemental inscrit au schéma territorial des services
70 %	75 %	+5 % répartis entre accueil individuel et collectif

Le taux de couverture = ratio entre le nombre de places (accueil collectif et individuel, école) / nb de - 3 ans. D'après les données CAF, pour atteindre le taux de couverture départemental qui est fixé à 75 %, il faudrait créer 21 places à répartir entre l'accueil individuel et le collectif. Si la collectivité souhaite atteindre le taux du schéma national, pour atteindre le taux de 80 % il faudrait créer plus de 40 places entre l'accueil individuel et collectif.

Actuellement, la commune de Coatréven, situé sur le secteur 3 que nous avons défini, a mis en œuvre un lotissement communal. La réservation d'un terrain au sein de ce lotissement peut paraître être une opportunité pour la création future d'une nouvelle offre de garde.

4. Les enjeux

4.1 LES ENJEUX

Depuis de nombreuses années, la collectivité se penche sur l'organisation et la proposition d'une offre de garde collective d'enfant qui soit équilibrée sur le territoire.

Les premières réflexions sur ce sujet ont eu lieu dès 2009.

a > Dès juin 2009, une réflexion en interne au sein des services de la collectivité était réalisée pour un rendu fin du mois de septembre.

b > Suite à cette première réflexion, des échanges ont eu lieu entre la conseillère CAF et les élus du territoire communautaire des Trois Rivières.

c > L'intégration en janvier 2010 du multi-accueil « les p'tits pieds » association parentale au sein de la collectivité a permis d'enrichir le débat sur l'équilibre de l'offre au niveau territorial.

d > Après une phase d'adaptation de la réglementation souhaitée par la CAF au sein du multi-accueil (mise en place de la PSU, de la tarification à l'heure, de l'offre de change aux familles, transparence des inscriptions par la mise en place d'un groupe de travail petite enfance d'abord au sein de la crèche...), l'aménagement du territoire en matière de garde du jeune enfant est revenu comme étant un sujet récurrent de la part des élus

e > Dès 2013, poursuite du travail avec notre nouvelle conseillère CAF Madame Rolland et présentation d'un diaporama le 06 novembre 2013

f > Avec la nouvelle fusion de la collectivité, les nouveaux élus ont souhaité prolonger la réflexion autour de la petite enfance. (Première réunion de la commission enfance jeunesse avril 2014)

i > Mise en place d'un groupe de travail petite enfance élargie au relais et à des élus communautaires

j > Présentation à la commission des éléments du diagnostic petite enfance grâce au diaporama du 28 mai 2015, réalisé par la CAF

k > Visite du multi-accueil "les p'tits pieds" par le groupe de travail puis par la commission Enfance / Jeunesse.

l > Inscription au projet de territoire d'un montant de financement permettant de réfléchir à la mise en œuvre d'un tel projet.

Nous avons vu que la principale hausse démographique de la CCHT se trouve sur le secteur 3. Cette partie de territoire est une partie qui est non pourvue d'accueil collectif. L'importance de pouvoir répondre aux familles est d'autant plus grande avec l'arrivée de ces nouvelles personnes en recherche d'un service de proximité qui soit en accord avec leur demande.

Comme nous avons pu voir, notre structure existante, le multi-accueil « les p'tits pieds » est une structure qui n'est pas forcément adaptée au nombre d'enfants actuellement accueillis. L'enjeu dans le même temps sera donc de réadapter l'offre afin de mieux la faire coïncider avec la dimension des locaux existants.

4.1 PROJET ET ÉVOLUTION ENVISAGÉS

L'ambition de la collectivité est avant tout de pouvoir permettre d'accueillir de nouvelles familles et d'équilibrer le territoire en terme d'offre collective.

Avoir une cohérence de l'offre sur le territoire permet aussi de prendre en compte les besoins des familles et de permettre également aux plus vulnérables de bénéficier de places pour faire garder leurs enfants en toute sécurité et quiétude pendant qu'ils pourront effectuer leurs démarches administratives ou de recherche d'emploi.

Les nombreuses réunions d'échanges avec les élus, partenaires et techniciens de la collectivité ont permis de mieux cerner le besoin du territoire.

Dans le même temps, de multiples échanges ont eu lieu avec les assistants maternels représentés au sein du groupe de travail afin de bien affiner le projet.

À ce jour nous n'avons pas connaissance de création nouvelle d'accueil collectif sur le Haut Trégor tel qu'une MAM ou autres structures. La mise en œuvre d'un tel projet ne vise surtout pas à concurrencer les assistants maternels du territoire.

Nous pensons que pour éviter cela, l'idéal serait la création d'une structure de petite taille. En cela la réalisation d'une petite crèche de 9 places permettrait une première approche des familles. En cas de besoins, un projet d'agrandissement pourrait être mis en œuvre ultérieurement.

L'idée serait donc de mieux équilibrer l'offre du territoire en menant parallèlement une réflexion avec le multi-accueil sur une diminution de sa capacité d'accueil pour revenir à un taux de 18 places et de créer sur cette future structure l'équivalent de cinq places réellement nouvelles.

L'offre nouvelle sur le territoire communautaire en accueil collectif (hors MAM) serait alors de 27 places au lieu des 22 places actuelles.

La construction de cette structure serait à prévoir avec une possibilité d'extension facilement réalisable évitant ainsi les travers rencontrés aujourd'hui sur le multi-accueil "Les p'tits pieds".

Afin de répondre au mieux à la demande, la réflexion est aussi portée sur l'amplitude des horaires d'ouverture de cette nouvelle structure : horaire atypique, offre halte-garderie, plusieurs réflexions sont en cours.

En parallèle à cela, l'offre de soutien à la parentalité est aujourd'hui accentuée via le relais qui collabore avec le multi-accueil sur de nombreuses actions nouvelles :

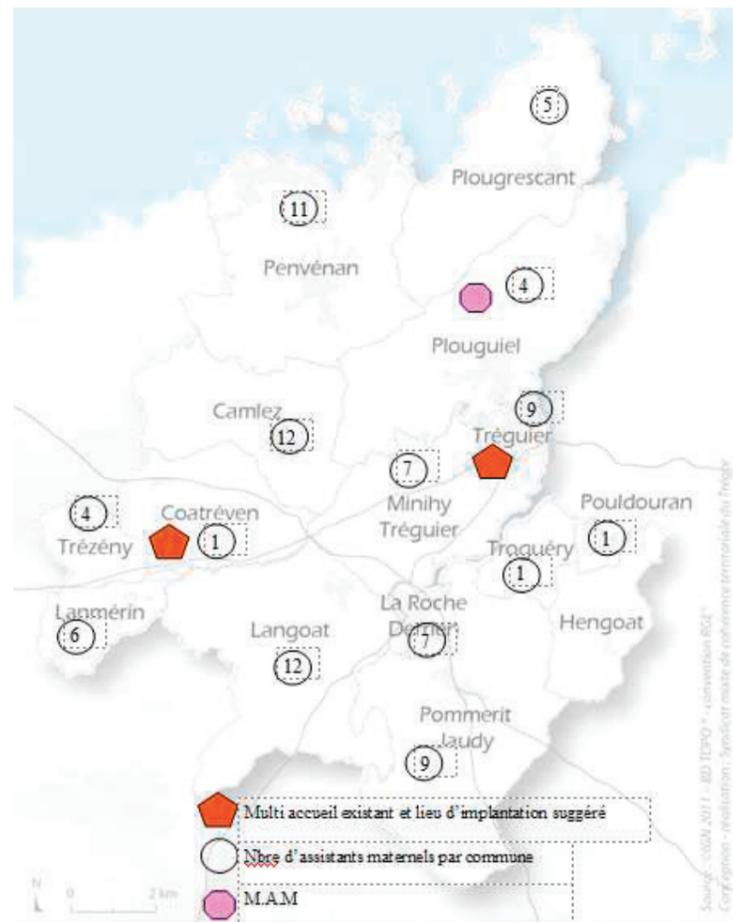
- Mise en place d'ateliers/conférences sur la petite enfance,
- Animations particulières sur la semaine de la petite enfance,
- Instauration d'une journée estivale des acteurs de la petite enfance

La collectivité aide également à la mise en place des ateliers de « la petite planète » (service PMI) avec la mise à disposition des locaux de la Maison de l'Enfance Jeunesse à Minihy-Tréguier. Cela permet de créer du lien entre les différents services liés à la petite enfance puisque le relais a une permanence au même moment au sein de la structure.

Enfin, la fusion prochaine avec Lannion Trégor Communauté, entrainera une autre répartition de l'offre d'accueil.

Des échanges ont déjà eu lieu avec les services référents et à ce jour, aucun projet de structure d'accueil du jeune enfant n'est prévu sur les territoires limitrophes des deux actuelles collectivités.

En tout état de cause, la carte ci-après permet de se représenter l'aménagement du territoire actuel du Haut Trégor avec les assistants maternels et les structures collectives.



5. Instance de pilotage et de suivi

Le groupe Petite enfance est déjà une bonne base de travail et de réflexion qui a permis notamment de mieux définir le projet. La réflexion sera également à mener avec notre conseillère en développement CAF, ainsi que les services d'ingénierie de la collectivité et notre directeur général et sa directrice adjointe.

Les élus de la commission Enfance et Jeunesse seront comme cela l'est déjà, attentifs à l'avancée de ce projet et des réunions intermédiaires tout au long de la réalisation de ce projet devront être actées.

6. Échéancier

Ce projet est en gestation depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, après de nombreuses réunions et réflexions autour de ce sujet, les élus souhaitent voir aboutir concrètement cette idée d'accueil collectif et d'un territoire cohérent en termes d'offre de garde d'enfants.

Dans la mesure du possible et en fonction de l'avancée des dossiers, une première esquisse pourrait être envisagée d'ici à la fin de l'année. La réalisation de cette structure pourrait être très raisonnablement mise en œuvre courant de l'année 2017.





LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
1 rue Monge • CS 10761 • 22307 Lannion Cedex
contact@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com